

LES NEGOCIATIONS SUR LA PENIBILITE DU TRAVAIL ECHOUENT...

Après trois années de négociations entre syndicats et patronat, aucun accord n'a été trouvé pour la reconnaissance de la pénibilité du travail et la mise en place d'un système de retraite anticipé pour les salariés concernés.

Le Ministre du Travail reprendra donc en main ce dossier à la rentrée. Il semblerait que l'on se dirige vers des aménagements de poste en fin de carrière, l'étude pourrait être faite au cas par cas.

Encore faudra-t-il disposer de la possibilité nécessaire pour ces aménagements aussi bien dans le secteur public que privé !!!

Dans la FPT, chacun connaît les difficultés actuelles de reclassement ou d'aménagement d'emploi « doux » pour certains agents...

Si cette solution est retenue, un véritable casse tête sera proposé aux employeurs qui devront répondre à cette règle !!!

Ceci étant, il est bon de rappeler qu'il ne faut pas confondre les personnels exerçant un travail pénible avec les personnels classés en Catégorie active et pour lesquels, à ce jour, aucune négociation n'a été ouverte malgré les engagements datant de la Réforme des retraites !!!